



CONSEILLÈRE SCIENTIFIQUE

MARYLINE LAPLACE

Inspectrice générale des affaires culturelles
Ministère de la culture

Maryline Laplace est chargée de programme à la Délégation de la Commission européenne en Roumanie (1998-2000), puis chargée de mission pour les Pays d'Europe centrale et orientale au Ministère de l'agriculture (2000-2004).

De 2004 à 2007 elle occupe la fonction de conseillère en charge de l'enseignement et de la recherche au cabinet du ministre de l'agriculture.

Maryline Laplace prend ensuite la direction des relations internationales d'AgroParisTech (2007-2008) initiant une université d'été pour les étudiants américains et renforçant les partenariats avec la Chine et le Brésil.

Nommée sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au ministère de l'agriculture en 201, elle exerce la tutelle sur les écoles nationales agronomiques et vétérinaires. Elle poursuit la politique de création de grands établissements ayant le statut d'EPSCP (établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel).

Elle rejoint en 2011 le ministère de la culture pour prendre la tête de la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture. Elle pilote la concertation sur l'enseignement et la recherche en architecture (2012-2013), préalable à la réforme du statut des 20 écoles nationales supérieures d'architecture et à la création du statut d'enseignant-chercheur.

En 2014 elle est nommée cheffe du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation au secrétariat général du ministère de la culture. Elle structure le dialogue entre les écoles supérieures et les structures de recherche du ministère de la culture, en les dotant d'une instance représentative, le Conseil national pour l'enseignement supérieur et la recherche artistique et culturelle. Créé par décret en Conseil d'Etat du 4 mai 2017, le CNESERAC joue le rôle de CNESER pour la centaine d'écoles relevant du ministère de la culture.

En 2019, dans le cadre de la réorganisation de l'administration centrale du ministère de la culture, Maryline Laplace propose que son service devienne une délégation générale directement rattachée au ministre. Cette transformation se concrétise fin 2020 par la création de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC).

En juillet 2020 Maryline Laplace rejoint l'inspection générale des affaires culturelles.

Autres responsabilités exercées

- Haute fonctionnaire chargée du handicap pour le ministère de la culture, 2017-2020 ;
- Cheffe du projet « 100% Education artistique et culturelle » visant à permettre à tous les enfants d'avoir une expérience artistique et culturelle ;
- Membre, de 2014 à 2020, des conseils d'administration des établissements suivants : HESAM université, école nationale supérieure des Beaux-Arts, Campus France, Atout France, Etablissement public du parc et de la grande halle de La Villette, Musée national de l'histoire de l'immigration-Palais de la Porte Dorée.